

ANNÉE 1824.

DIMANCHE 8 Août.

Math

isberg

EXTÉRIEUR.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

(Extrait d'une lettre particulière.)

New-York, le 25 juin.

On attend ici incessamment M. le général Lafayette. On se dispose à lui faire une réception digne de lui, et du peuple reconnaissant qui n'oubliera jamais les services qu'il lui a rendus. Je m'empresse de vous envoyer une copie de la délibération que vient de prendre à ce sujet le conseil commun de la ville de New-York :

Attendu que le sénat et la chambre des représentans ont recommandé, en dernier lieu, au président des Etats-Unis d'inviter le général Lafayette à venir visiter ce pays, et de lui donner l'assurance que le gouvernement et le peuple avaient toujours pour lui la plus vive reconnaissance et le plus tendre attachement ;

Attendu aussi que, comme preuve des sentimens respectueux de la nation envers le général Lafayette, le congrès a ordonné qu'un bâtiment national lui serait offert pour le porter aux Etats-Unis ;

Attendu enfin qu'on est informé que le général Lafayette a accepté l'invitation qui lui a été faite par le président, et que cet illustre défenseur de notre indépendance arrivera probablement bientôt dans cette ville ;

Le conseil commun, mu par une respectueuse déférence pour les autorités constituées du gouvernement général, et animé de la plus haute estime pour les vertus publiques et privées du général Lafayette, a pris les résolutions suivantes :

Résolu que la corporation de la ville de New-York, agissant au nom de ses concitoyens, recevra et traitera le général Lafayette comme l'hôte de la nation ;

Résolu qu'il sera nommé une commission de cinq membres pour lui choisir un logement convenable, et le meubler d'une manière correspondante à la grandeur et à l'hospitalité de notre ville, ainsi qu'aux généreux sentimens d'un peuple libre ;

Résolu que le maire de la ville sera prié, dès le premier avis qu'il recevra de l'arrivée du général Lafayette, de convoquer le conseil commun à l'hôtel-de-ville, afin de le recevoir et de le conduire à l'hôtel qui aura été préparé pour lui par le conseil commun ;

Résolu que le maire de la ville est prié, par la présente délibération, de remettre au général Lafayette, aussitôt qu'il mettra pied à terre, une copie des résolutions ci-dessus, et de l'informer qu'une députation du conseil commun viendra au-devant de lui pour le conduire à l'hôtel-de-ville.

ESPAGNE.

Madrid, le 29 juillet. — Le conseil suprême de Castille a reconnu qu'il avait mal pris son tems pour présenter au roi une adresse où l'on sollicitait de nouvelles vengeances contre le parti constitutionnel et même contre le parti modéré. Pour atténuer l'effet de cette fausse démarche, il vient de remettre une nouvelle adresse explicative de la première. En voici quelques passages :

« Ni les hautes attributions de ce tribunal, y est-il dit, ni la modération et la prudence qui ont toujours caractérisé ses membres, ne lui permirent jamais de faire dans ses consultations aucune application personnelle. Loin de sa pensée toute application peu favorable donnée à ses expressions ; il reconnaît hautement le zèle, la loyauté et l'amour que professent pour V. M. toutes les personnes qui ont l'honneur de la servir et de l'entourer. Fasse le ciel que V. M. ne soit jamais immédiatement environnée de ces perfides qui se jouent en même tems des droits du trône, de la tranquillité des états, de la légitimité des gouvernemens, des lois de l'honneur, des devoirs militaires ; qui préfèrent la condition de geoliers à la gloire de la fidélité ; de ces démagogues, fauteurs de l'anarchie, dont les vues infernales nous ont été trop clairement révélées par trois années d'épouvantables calamités ; de ces sectaires qui méditent, avec une obstination digne de Satan, même après leur défaite, la ruine du trône et de l'autel. La fermeté, la vigilance, les précautions dont il faut user envers eux, doivent être proportionnées à la grandeur du péril dont ils nous menacent, et à la constance qu'ils portent dans leurs criminels desseins. Si l'un d'eux trompant la religion de V. M., s'introduisait frauduleusement dans l'administration, la loi de purification mettrait bien vite un terme à son triomphe éphémère. C'est contre ces hommes et non contre aucune autre personne déterminée, que votre conseil a jeté un cri d'indignation, en réclamant des mesures de précaution. »

On voit que tout en protestant de sa soumission au roi et de sa déférence pour les personnes investies de la confiance du monarque, le conseil de Castille est loin de renoncer au droit de remontrances envers le souverain, et au besoin de provoquer de nouvelles réactions.

Barcelone, le 24 juillet. — C'est par un courrier que le capitaine-général vient de recevoir la nouvelle que cette province est autorisée à fournir par recrutement, et non pas par tirage au sort, son contingent pour l'armée. (*)

— Le marquis de Campo-Sagrado a donné un dîner à M. le

(*) La levée éprouvait de grandes difficultés dans cette partie de l'Espagne, le gouvernement ne voulait point admettre les remplaçans.

comte de Sambuy, envoyé de S. M. Sarde, à son passage par notre ville. Voici une aventure arrivée à ce personnage pendant son séjour à Valence. Quelque tems après son arrivée, il sortit seul et vêtu en bourgeois pour faire un tour de promenade. Quelques hommes du peuple s'étant aperçus qu'il portait à sa boutonnière un ruban vert (couleur qui avait été adoptée par les constitutionnels), commencèrent à l'insulter en criant que c'était un negro, et ils se disposaient à l'assailir à coups de pierre, lorsque des militaires, sortis d'un corps-de-garde voisin, s'emparèrent de lui et le conduisirent chez le général St.-Macq.

Celui-ci, nullement pressé de savoir qui on venait de lui amener, le fit attendre une heure ; enfin M. le général ayant daigné lui donner audience, à peine eut-il jeté les yeux sur son passeport, qui était signé de la main du roi, et dans lequel étaient déclinés ses titres et qualités, qu'il fit mettre aux arrêts le capitaine qui commandait le poste d'où étaient partis les soldats qui l'avaient arrêté, fit mille excuses à l'envoyé sarde, et lui demanda quel était le genre de réparation qui lui semblerait propre à réparer la faute que l'on avait commise. Celui-ci répondit que comme particulier il n'en exigeait aucune, mais que comme représentant du roi de Sardaigne, il ne pouvait se dispenser de donner connaissance de cet événement à son gouvernement ainsi qu'à celui d'Espagne. Il le fit en effet, et c'est en conséquence de cela que l'on assure que la capitainerie générale de la province de Valence a été ôtée à M. St.-Macq, et donnée au général Bassacourt.

On assure que, par suite de la réception d'une dépêche envoyée au général Maringoné par le vicomte Digeon, général en chef de l'armée d'occupation, les officiers supérieurs ont tenu un conseil secret à la citadelle. Quelques personnes qui se prétendent au courant de tout, disent que dans cette dépêche le général en chef annonce à M. Maringoné que le gouvernement espagnol rejette les bons avis que S. M. T. C. lui donne sur la conduite qu'il doit tenir.

ANGLETERRE.

Londres, le 3 août. — La bourse a été troublée hier, vers 4 heures et demie du soir, par un événement assez singulier. Un jeune homme dont la conduite offre tous les symptômes d'une aliénation mentale a tiré successivement un coup de pistolet à deux négocians, M. Archer et M. Dubuisson (d'autres disent M. Hammond) ; l'amorce seule a pris feu chaque fois, et le jeune homme a été arrêté sur-le-champ et conduit à Mansion-House. Ce n'est qu'alors que le calme s'est rétabli. Aujourd'hui, vers midi, ce jeune homme a été interrogé, et après les dépositions de plusieurs témoins, au nombre desquels se trouvaient les deux négocians, on s'est aperçu que le canon du pistolet, rempli jusqu'à la gueule, ne contenait ni poudre ni balle. Le prisonnier s'est obstiné à répondre qu'il ne savait ce qu'on lui voulait, et à demandé qu'on le laissât retourner chez lui. Mais le lord-maire l'a renvoyé en prison jusqu'à ce que les médecins eussent fait leur rapport : seulement il a ordonné qu'on le traitât avec les plus grands égards.

— Le Times contient le paragraphe suivant :

« Il serait singulier, mais non pas incroyable, qu'un ambassadeur anglais se fût laissé entraîner par les insinuations d'un de ses compatriotes, gagné lui-même par l'influence d'une Portugaise, à signer avec un ministre français, un ordre qui eût sanctionné l'entrée des troupes françaises en Portugal. Si, à l'avenir, un sujet anglais pouvait être convaincu d'un pareil fait, quelque élevées que fussent ses fonctions, quel que fut son rang, nous pensons que la nouveauté du fait ne serait pas le seul trait caractéristique qui exciterait l'étonnement du peuple anglais. »

L'auteur de ce paragraphe, dit le Courier, aurait pu supposer avec autant de vérité, que l'ambassadeur anglais avait ordonné par écrit au général français qui commande à Madrid, de venir à Lisbonne couronner le roi de Portugal. Cette supposition n'aurait pas été plus absurde que le paragraphe que nous venons de rapporter.

— Une lettre de Lisbonne annonce que, lors de la dernière conspiration à la tête de laquelle se trouvait don Miguel, la

reine devait être déclarée régente et lord Beresford son premier ministre ; quant à don Miguel on devait se contenter à son égard de menaces et de promesses. Cette lettre a sans doute donné lieu au bruit ridicule qui a couru, que la France avait l'intention d'envoyer des troupes en Portugal. Cette nouvelle, ainsi que celle qui annonçait la démission de lord Liverpool et la nomination de lord Wellington aux fonctions de premier ministre, sont les nouvelles les plus récentes de la bourse.

(*Courier.*)
— La lettre dont parle le *Courier*, ajoute ce qui suit : « Mozniho, qui a signé tous les ordres de l'infant, est renfermé dans la tour de Belem. Il était adjudant de lord Beresford. Le vicomte de Yernmanha, secrétaire militaire de lord Beresford, a été banni à Silves ; son épouse, à laquelle, dit-on, lord Beresford est fort attaché, a été forcée d'accompagner son mari. Le patriarche a reçu l'ordre de se rendre auprès du pape ; la reine doit choisir entre Rome et un couvent pour y passer le reste de ses jours ; et enfin Amarante, a été nommé vice-roi de Goa, mais il refuse de quitter le Portugal. »

— On prétend que lord Beresford a dû quitter Lisbonne le 18 juillet pour revenir en Angleterre.

— On a reçu à Londres par la voie de Marseille, les lettres de notre escadre qui bloque Alger, datées le 4 juillet. Elles portent que tous les vaisseaux, bombardiers et munitionnaires qu'on attendait d'Angleterre étaient arrivés, ainsi que le *Lightning*, vaisseau à vapeur et que les dispositions se faisaient pour commencer l'attaque. Les Algériens s'y attendaient. On croyait que leurs batteries et fortifications étaient sous le commandement de plusieurs officiers français. La *Naiade* ayant été détachée de l'escadre pour détruire un brick algérien qui était mouillé sous les batteries de Bona, le capitaine Spencer a envoyé ses canots à cet effet, dans la nuit du 24 mai ; et le brick a été pris et brûlé. Il n'y avait pas une seule personne à son bord. Les batteries étaient armées de 40 canons.

Les derniers avis d'Alger portent qu'on redouble d'activité pour fortifier cette place. On croit néanmoins que la vue de notre flotte fait faire de sérieuses réflexions au dey, et qu'il finira par accéder à nos conditions, plutôt que de s'exposer à un nouveau bombardement.

— Des lettres de la Jamaïque, sous la date du 1^{er} mai, affirment que les autorités de Colombie ont notifié au commandant de la baie de Losquitez, et tous les navires Anglais qui continueraient à trafiquer tant dans cette baie que dans les autres parages, seront considérés par le gouvernement de Colombie comme coupables de contrebande, et qu'en conséquence les prises qui seraient faites pouvaient s'attendre à être condamnées.

— Plusieurs personnes avaient été mordues par des chiens qu'on croyait enragés. Un des hôpitaux de la cité reçut les personnes qui avaient été mordues et que la crainte de l'hydrophobie les rendait presque folles. Daniel Lloyd a été mordu à Hoxton, et il a été reçu à l'hôpital, où les parties mordues ont été amputées. Henri Ociel a été mordu le même jour à Layton ; les parties mordues ont été aussi coupées. Edward Philips a été aussi mordu mercredi, près d'Old-street ; les parties mordues ont été enlevées ; jeudi M. Horloch, chirurgien de St.-Paul, a été appelé pour soigner une personne qui avait été horriblement mordue par un chat, qu'on avait tout lieu de croire enragé. D'après un ordre des magistrats, tous les chiens qui seront trouvés dans les rues non muselés seront détruits.

Les journaux citent des faits qui font beaucoup d'honneur au courage et au dévouement de plusieurs citoyens. L'un des jours de la semaine dernière, un énorme chien attaqué de l'âge pénétra dans une maison et monta l'escalier qui conduisait à l'appartement d'une dame en couches. Il y avait à craindre, non-seulement qu'elle fût mordue, mais encore que la frayeur ne lui causât une révolution très-dangereuse dans son état. Deux hommes, l'un armé d'un bâton, et l'autre d'une pelle à feu, eurent l'audace de monter sur les pas de l'animal enragé, et l'assommèrent sur l'escalier même.

— Vendredi, M. Canning a reçu des dépêches de Lahaye.

— Le *Courier* dément le bruit qu'on avait répandu hier que lord Liverpool se retirait, et qu'il devait être remplacé par le duc de Wellington.

ALLEMAGNE.

Nuremberg, le 29 juillet. — Il serait difficile de se rendre compte des bruits de toute espèce qui circulent depuis quelques jours sur les affaires politiques. Les uns prétendent que des conférences qui ont eu lieu au château de Joannishbergh, est résulté un *ultimatum* qui sera envoyé au nom des grandes puissances à Don Pèdre, empereur actuel du Brésil, pour l'engager à abdiquer la dignité impériale, en se soumettant à son père le roi de Portugal, et en reprenant le titre de prince royal.

Les autres disent qu'il a été résolu, quelle que soit d'ailleurs la politique du cabinet anglais, qu'un corps de troupes fourni par les souverains de la sainte-alliance sera embarqué dans l'un des ports de la mer du Nord pour aller à Cadix, où il sera mis à la disposition du roi d'Espagne, pour aider ce monarque à reconquérir ses colonies dans l'Amérique méridionale. Le tems nous apprendra jusqu'à quel point sont fondées toutes ces conjectures. Ce qu'il y a de positif, c'est que les relations diplomatiques entre Pétersbourg et les cabinets de l'Europe, n'ont jamais été aussi actives que depuis un mois ou deux ; aussi le passage de courriers anglais, français,

russe, autrichiens et espagnols, par Berlin, ne discontinuait-il pas.

Cassel, le 27 juillet. — Voici quelques nouveaux détails sur les prétendues conspirations contre l'électeur, affaires dont tous les journaux d'Europe se sont tant occupés et dont le résultat n'a fait que mettre à découvert les menées perfides d'un chef de police.

M. le conseiller de cour Murhard, qui avait été arrêté le 18 janvier à Hanau, comme suspect d'avoir été complice de l'envoi de lettres menaçantes à l'électeur, a fait savoir à son frère qui habite Wetzlar, que son innocence a été reconnue et qu'il va incessamment être mis en liberté. Déjà il a la culture de communiquer librement avec tout le monde, et lui a même offert de sortir du lieu de sa détention ; mais il désire voir son procès régulièrement terminé.

C'est le directeur général de la police, M. Manger, qui est reconnu auteur des lettres anonymes et menaçantes, adressées à l'électeur ; il les faisait copier par un jeune homme. Ensuite on dénonçait tantôt les libéraux, tantôt les universités, quelquefois même les personnes de la cour. Le souverain se croyait entouré de conspirations.

C'est précisément le même système que suivent les dévotionnaires dans les autres pays de l'Allemagne ; ils accusent les hommes éclairés, ils représentent la société entière comme étant en conspiration contre les souverains ; et la plupart des tems une recherche sévère prouverait que c'est la police elle-même qui crée des fantômes pour avoir l'air de les combattre.

Puisse les découvertes curieuses, faites à Cassel, aider à démasquer toutes ces intrigues, qui tendent à détruire la confiance mutuelle entre les princes et leurs peuples !

ITALIE.

Rome, le 18 juillet. — Plusieurs bandes de brigands ont traversé la campagne de Rome se dirigeant vers les Abruzzes. On ne peut faire le voyage de Rome à Naples sans être exposé à être arrêté jusqu'à ce qu'on ait payé les rançons qu'exigent toujours les brigands.

— S. S. Léon XII a donné le 17 mai dernier, un bref, par lequel le St.-Père assigne à perpétuité à la compagnie de Jésus le collège romain, et l'église de St.-Ignace, avec tout ce qui en dépend ; les Jésuites y tiendront des classes comme ils l'ont fait jusqu'en 1773. Le pape veut qu'on y ajoute seulement une chaire d'éloquence sacrée, et une de physique et chimie. S. S. a de plus résolu d'ériger un collège pour la noblesse et d'en confier la direction aux Jésuites. (*Etoile.*)

Du 22. — On se rappelle les procédures criminelles dirigées à Milan contre les sociétés secrètes, ainsi que les condamnations capitales qui en sont résultées contre un assez grand nombre d'individus auxquels S. M. I a cru devoir faire grâce. Cette indulgence, dont on doit respecter les motifs, en supprimant la peine du crime, n'en a point fait disparaître le danger. Les gouvernements ne sauraient être trop attentifs surtout en Italie, à surveiller toutes ces associations qui, sous les diverses dénominations de *Maîtres-Sublimes*, *Maîtres Parfaits*, *d'Adelphes* et de *Francs-Maçons*, ne forment qu'une seule et vaste société, ayant pour prétexte la bienfaisance et pour but réel le nivellement de toutes les conditions, la destruction de toute autorité existante et la chute des trônes. Le mot d'ordre parmi les frères, tel que les procédures à Milan l'ont fait connaître, est *OTEROBA*, qui donne par initiales la devise suivante pour tous les initiés : « *Occide tyrannum, et recuperata omnia bona antiqua.* » Avis aux puissances. (*Etoile.*)

FRANCE.

Paris, le 4 août. — Le ministère vient d'être renouvelé en partie. Sont nommés : M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre ; M. le duc de Doudeauville, ministre de la marine du roi ; M. de Lauriston, grand-veneur, ministre d'État ; M. le baron de Damas, ministre des affaires étrangères ; M. de Chabrol, ministre de la marine ; M. de Vaulchier, directeur-général des postes ; M. de Castelbajac, directeur-général des douanes ; M. de Martignac, directeur-général de l'enseignement ; M. de Moutier, est nommé ambassadeur en Suisse.

ÉLECTIONS. — M. Lebrun : 1^{re} section 177 voix ; 2^e section 3e. 39 4e. 202. Total 553. M. Dupont de l'Eure ; 1^{re} section 88 ; 2^e section 99 ; 3e. 365, et 4e. 70 voix. Total 622.

En conséquence, M. Dupont de l'Eure ayant réuni 14 voix de plus que la majorité légale, et 69 de plus que son compétiteur, a été proclamé, par M. Lebrun président du collège électoral du 1^{er} arrondissement de Paris. (*)

Une affluence considérable remplissait la place de l'hôtel de-ville. Au moment où le nom de l'honorable M. Dupont de l'Eure a été proclamé, les cris de *vive le roi ! Vive Dupont de l'Eure !* se sont mêlés de toutes parts.

Les électeurs qui votaient à la section de l'hôtel-de-ville

(*) C'est un hommage encore que la France rend à la justice dans la personne de celui qui, sous des régimes si divers, ne voulut jamais faire fléchir, et sut toujours la faire respecter ; c'est un reproche sanglant qu'elle adresse aux hommes d'état qui mettent avant tout le dévouement à leur volonté ; c'est un monument qu'elle place à la chambre pour barrasser les regards de quiconque mentirait à sa conscience par ambition ou par une complaisance servile. (Const.)

ont déposé une protestation contre les déplacements extraordinaires par lesquels M. le préfet de la Seine a fait voter au salon de Mars des électeurs domiciliés près de la halle aux Draps, et à la halle aux Draps des électeurs domiciliés aux Champs-Élysées et à Chaillot. M. Lebrun, président, a admis cette protestation, qui a été insérée au procès-verbal.

M. Bréville, propriétaire, rue Duplot, n. 8; est mort hier, victime de son zèle pour la cause constitutionnelle. Déplacé du faubourg St-Honoré où il devait naturellement voter, pour être envoyé à la Halle aux Draps, les fatigues et les contrariétés que lui a occasionnées ce déplacement, ont déterminé chez lui une attaque d'apoplexie qui l'a emporté très-rapidement; car du lieu de séances, on a eu à peine le tems de le transporter chez lui, où il a expiré au bout de peu d'instans.

— Le *Constitutionnel* rapporte la lettre suivante qui lui a été adressée par M. Rollet, électeur de la section de la halle aux draps :

« Monsieur, les scènes scandaleuses arrivées hier à la section de la halle aux draps, n'étaient rien en comparaison de celle d'aujourd'hui; elles ont mis le comble à l'indignation des électeurs. Nous ne pouvions; en raison de l'éloignement, communiquer avec notre président que par le moyen d'huissiers qui nous servaient de porte-voix: un électeur s'étant avancé de quelques pas par mégarde, a été repoussé très-brutalement par un huissier, qui ne fait pas ce métier toute l'année, et qui lui a asséné quelques coups de poing; une rixe très-violente s'étant engagée, je suis arrivé alors dans la salle; j'ai été insulté par cet homme de la manière la plus ignoble; j'ai engagé M. le président, pour apaiser ce désordre, à le faire retirer; pour toute réponse, ont paru un officier et huit gendarmes; enfin, le tumulte s'apaisant un peu, on a laissé deux gendarmes à la première barrière, et nous avons voté sous l'influence des baïonnettes. Je n'entrerai pas dans le plus longs détails; il faut être généreux après la victoire. »

— Le rapport sur la pétition des déportés de la Martinique a été fait à la chambre des pairs par M. le duc de Brissac, dans sa séance du 30 juillet. Voici ce que contient sur ce sujet le procès-verbal de la séance :

Les 41 déportés de la Martinique, représentés par le sieur Isambert, avocat aux conseils, leur fondé de pouvoir, dénoncent à la chambre l'acte d'autorité en vertu duquel ils ont été expulsés de cette colonie.

Au nombre des pièces imprimées qui accompagnent la pétition, se trouve un mémoire adressé au roi en son conseil par les pétitionnaires. On conçoit difficilement qu'après une telle démarche et sans en attendre le résultat, ils se soient pourvus devant la chambre. Elle ne pense pas sans doute qu'il lui convienne d'intervenir dans une affaire dont est saisie la justice du roi. Le comité croit devoir, en conséquence, s'abstenir de tout rapport avec la pétition dont il s'agit.

Aucun membre n'a réclamé contre ces conclusions.

— Mlle. de Villèle épouse M. de Neuville, le mariage doit avoir lieu jeudi.

— La gabarre la Garonne, qui est partie de Rochefort le 16 juillet, est arrivée à Toulon, le 2 de ce mois. Elle a vu l'escadre aux ordres de M. le vice-amiral Duperré, entrant à Cadix le 24 juillet.

— On fait dans ce moment à Brest et à Toulon des essais de nouvelles pièces d'artillerie de 30. Il paraît qu'on désire n'employer à l'armement des vaisseaux que des canons d'un même calibre.

— Le feu a pris au Havre dans la nuit du 1er août chez M. Rosenberg, négociant, la perte est évaluée de 3 à 400 mille francs. M. Rosenberg n'avait point fait assurer sa maison.

— A la suite des chaleurs extraordinaires qui régnaient dans le département de l'Aude, depuis les premiers jours de juillet, un vent assez violent, qui s'éleva le 18, avait rafraîchi l'atmosphère; dans la soirée, tous les points de l'horizon furent sillonnés par des éclairs qui n'étaient pas suivis de détonation, lorsqu'à dix heures, vingt ou vingt-cinq minutes, on éprouva une secousse de tremblement de terre, accompagnée d'un sifflement de vent impétueux, que l'on a comparé au bruit d'une fusée.

— Le baromètre qui avait indiqué tout le jour une pression de 28 pouces, n'a éprouvé aucune variation au moment de la secousse, et la température qui avait été assez fraîche pendant le jour, devint étouffante jusqu'à 2 heures du matin.

— A Londres comme à Paris, le grand sujet de conversation est le changement de ministère. Le bruit de la retraite de lord Liverpool, publié par les journaux du 30 juillet, n'est pas confirmé par ceux du 31; mais on lit dans l'Advertiser qu'on croyait que lord Liverpool partirait sous peu de jours pour Paris. Cette feuille ajoute qu'on attache beaucoup d'importance à ce voyage.

— La cour d'assise ouvrira sa session du mois d'août le jeudi 5, et la terminera le lundi 16. L'affaire la plus remarquable est celle d'Elisabeth Aubourg-Martin, domestique chez un cordonnier, accusée d'avoir livré aux violences d'un individu resté inconnu, une petite fille de cinq ans et demi dont elle avait la garde. Cette accusée sera défendue par Me. Couture.

— Le 31 juillet il y a eu une grande réunion pour l'œuvre des bons livres. La séance a été présidée par M. le duc Mathieu de Montmorency. Cette pieuse institution a pour but la propagation des bons livres, pour contrebalancer l'influence des mauvais journaux et des écrits pernicieux. (Etoile.)

— Nous avons bien présumé du succès des *Ermites en liberté*; près de deux mille exemplaires ont été vendus dans la journée d'hier, et le prix des deux volumes est de 14 fr.

— Aujourd'hui la chambre des pairs a terminé sa discussion sur la loi des finances. Tous les articles ayant été séparément adoptés, l'ensemble du projet a été lui-même adopté à la majorité de 119 voix contre 3.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — M. le ministre de l'intérieur remet à M. le président qui en donne lecture à la chambre, une ordonnance royale, par laquelle la session de 1824 de la chambre des pairs et de la chambre des députés est et demeure close.

BOURSE du 3 août. — 5 p. c. con. Jouiss. du 22 mars 1824, 99 35 fr. 1/2
Act. de la banque 1850 fr.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 7 août. — Un propriétaire de cette ville, qui depuis quelque tems faisait construire trois maisons dans la rue Haute, a été trouvé mort hier matin dans la cave d'une de

ces maisons; il avait l'artère du bras gauche coupée et une plaie très-profonde, faite à l'aide d'un couteau, sous l'aisselle. Il se trouvait à côté de lui une cuvette dans laquelle le sang avait coulé, et il était appuyé contre la muraille. Le même jour, vers 8 heures du soir, un marchand de fruits s'est pendu dans sa maison située dans la même rue près de la porte de Halle.

— Il paraît que le nommé Jean-Jacques Pestiaux, le dénonciateur dans l'affaire forestière du Hainaut, dont nous avons parlé dans notre numéro d'hier, doit avoir les organes mal disposés, car il a l'imagination frappée de l'idée qu'il sera empoisonné. Déjà un aubergiste et une maîtresse d'estaminet de cette ville ont comparu hier devant un de MM. les juges d'instruction comme accusés par Pestiaux d'avoir mêlé du poison dans du café qu'il s'était fait servir chez eux; cet individu a été plus loin, il s'est cru poursuivi par un Castaing belge, car aujourd'hui pour le même fait que les deux témoins d'hier, M. G... élève en chirurgie, a été interrogé par M. le juge d'instruction, en vertu d'un mandat de comparution. Nous croyons difficilement à des faits de cette nature; de plus, les trois personnes que nous venons de citer jouissent en cette ville d'une réputation sans tache. Cette aventure, car elle en est une, fournit matière à bien des conjectures.

LIÈGE, LE 7 AOÛT.

S. M. a nommé chevaliers de l'ordre du Lion Belgique, M. Walter, inspecteur de l'université de Liège, M. Spruyt, président du tribunal de première instance à Anvers, et M. Digneffe, commissaire de l'arrondissement de Nivelles, et membre des états de la province du Brabant méridional.

— On lit dans la gazette d'Augsbourg, cette déplorable nouvelle :

« Un officier du capitain-pacha, qui est arrivé hier, a annoncé à la Porte la nouvelle que le grand-amiral s'est emparé de l'importante île d'Ipsara après une opiniâtre résistance. L'on sait provisoirement que le nombre des canons de métal et des pierriers pris dans cette expédition monte à environ 200, et celui des bâtimens de toute espèce à plus de 100. Parmi ces derniers, il y en a 28 qui sont si complètement armés et équipés, qu'ils mettront de suite à la voile avec la flotte turque pour l'accompagner dans sa croisière. On a trouvé sur le chantier trois grandes corvettes, dont la construction n'était point achevée. Avant d'attaquer l'île, le capitain-pacha avait assuré aux Ipsariotes une amnistie entière, et il ne demandait en revanche que l'extradition de quelques-uns des chefs de la révolte, et le paiement dans un an de la capitulation d'usage avant l'insurrection.

Après la prise d'Ipsara, le capitain-pacha s'est dirigé sur Samos. »

— Les dernières nouvelles de Batavia sont du 20 mars; elles contiennent une publication de S. Exc. le gouverneur, du 14 février, portant que tous les objets de manufacture de laine, fabriqués à l'étranger dans le pays à l'Ouest du cap de Bonne-Espérance, paieront à leur importation dans nos colonies, un droit de 25 p. 100; et ceux importés de possessions étrangères, situées à l'Est du cap de Bonne-Espérance, un droit de 10 p. 100. Cette résolution a été prise par suite de l'arrêté royal des 25 avril 1819 et 1er juin 1820, tendant à encourager les manufactures nationales. S. Exc. le gouverneur général était parti le 17 février dernier, pour aller visiter nos possessions aux Moluques et à Célèbes. Les nouvelles reçues de Bantame annoncent des dégâts occasionnés par les pluies et des orages. Une partie du mont Goenong-Karang s'est écroulée et a détruit différentes plantations de riz; à Kadoe, les plantations de café ont beaucoup souffert.

— On écrit de Gand que l'administration de la banque nationale a envoyé à son agent en cette ville, des instructions pour faire des prêts en argent à 3 p. c., sur des effets de commerce, etc.

— La ville de Kvriz, en Prusse, vient d'éprouver un grand désastre par une suite d'un incendie, qui a réduit plus de 100 maisons en cendre.

— Le roi de Wurtemberg, depuis son arrivée à Marseille, a signé un décret sur la nouvelle législation des douanes introduites dans ses états.

— Les journaux américains parlent de la formation prochaine, à Philadelphie d'une bibliothèque à l'instar de celle qui existait autrefois à Alexandrie. Quatre bâtimens qui se rejoindront à angles droits, contiendront les ouvrages des historiens, des romanciers, des moralistes et des poètes et auteurs dramatiques de toutes les nations. Une horloge immense, en bronze, qui représentera Homère, surmontera l'édifice du côté de l'Orient. Les caricatures représenteront les figures de tous les grands hommes que l'univers a produits.

— La mort de lord Byron a inspiré à Walter-Scott le morceau suivant, que nous communiquons à nos lecteurs :

« Juste appréciateur de la vertu, son cœur était ouvert au charme de la sympathie, et sa main toujours prête à soulager le malheur. Il admirait avec enthousiasme des actions vertueuses, pourvu qu'elles fussent inspirées par des motifs désintéressés.

« L'âme de lord Byron était également supérieure aux basses jalousies des auteurs; mais son génie élevé ne put supporter d'être réprimé ou contenu. Au collège, il n'excellait que dans les tâches qu'il s'était imposées lui-même. Il agissait avec l'indépendance d'un homme d'un rang supérieur, qui possédait une fortune considérable, et dont toutes les passions étaient violentes. Comme écrivain, il ne voulait point comparaître au tribunal de la critique; comme homme, se soumettre au joug de l'opinion; mais il s'avait apprécier les représentations d'un ami sincère. Il ne supportait la censure qu'avec impatience; le reproche l'irritait et l'endurcissait dans ses erreurs.

« Semblable au coursier des combats qui se précipite sur le fer qui le blesse, lord Byron dans la crise la plus pénible de sa vie privée, fit connaître cette irritabilité et cette impatience du joug, au point de rappeler le fier taureau, que les railleries et les basses injures de la foule placée hors de la lice, exaspèrent plus que les coups de lance d'un plus noble et d'un plus légitime adversaire. Ses écarts, en un mot, n'étaient que des bravades que lui inspirait le mépris qu'il portait à ses censeurs.

« Ce génie puissant qui s'avancait parmi les hommes comme un être supérieur; celui dont le pouvoir excitait l'étonnement

et presque la terreur, incertains que nous étions s'il était inspiré par le génie du bien ou par celui du mal, lord Byron repose maintenant aussi tranquille que le pauvre laboureur dont les pensées ne s'élevaient jamais au-dessus de la tâche de chaque jour. La voix d'une juste censure et celle de la malveillance se taisent à la fois. Nous éprouvons quelque chose de semblable à ce qui nous arriverait si le soleil venait à disparaître des cieux au moment où tous les regards seraient fixés sur lui pour examiner les taches qui l'altèrent.

« Hélas ! ce bel arbre ne portera plus ni fleurs, ni fruits, il vient d'être abattu dans toute sa force. Le passé est désormais tout ce qui nous reste de Byron.

« C'est dans un profond sentiment de tristesse que nous abandonnons ce sujet... La mort nous surprend au milieu de nos occupations les plus sérieuses et les plus frivoles ; mais c'est au moins une réflexion consolante, qu'elle trouva Byron consacrant sa vie et sa fortune à la défense d'un peuple qui gémissait sous le joug de ses oppresseurs.

De l'intervention des états de l'Europe dans les affaires de l'Amérique. (Voir le n° 106.)

A propos de la nouvelle donnée par le *Sun*, nous avons montré dans un précédent article quelle était la légitimité des droits de l'Espagne sur l'Amérique, et son impuissance à la faire valoir sans secours étranger. Nous en étions restés au droit d'intervention. Notre intention n'est pas de traiter longuement cette question épuisée quant à la théorie : à entendre le langage de ceux qui s'attribuent ce droit, il semble rentrer jusqu'à certain point dans le droit de défense ; mais toutes les raisons alléguées à l'occasion des guerres de Naples et d'Espagne sont elles applicables à l'Amérique du Sud, nous n'en croyons rien. Quels moyens invoquait-on alors ? Le danger des insurrections militaires et la répression d'un tel scandale ; l'inviolabilité du roi blessée, les entraves mises au libre exercice de son pouvoir ; la nécessité d'arrêter la communication de ce désir inquiet d'indépendance, de ce besoin turbulent de garantie... De tels prétextes seraient dérisoires à l'égard de l'Amérique. Certes on n'appellera pas insurrection militaire l'émancipation presque simultanée de tous les peuples d'un continent : on ne dira pas non plus que les colonies ont attenté à la liberté du roi d'Espagne ; il ne pouvait pas être à-la-fois prisonnier en Amérique et en Europe : douze cents lieues de mer séparent le Nouveau-Monde de l'ancien ; ils diffèrent de mœurs, de langage, de civilisation ; ainsi point de crainte sur la communication des principes démagogiques, des idées républicaines qui entrent dans la composition de leur gouvernement ; d'ailleurs ils ne font qu'imiter en cela les États-Unis, qu'on n'a point inquiétés jusqu'à présent, et dont l'exemple est d'autant plus parlant, que leur situation est plus florissante : Craint-on d'ailleurs la comparaison ? Les peuples de l'Europe sont-ils fatigués du bien être où ils se trouvent ? le bonheur, on l'a dit, n'est point exigeant : tout cela n'est donc pas encore un motif d'intervention.

Si la nouvelle donnée par le *Sun* se confirme, il faudra que le génie subtil et inventif de la diplomatie trouve quelque prétexte autre que pour la guerre de Naples et de la Péninsule, ou que les puissances médiatrices, se contentent d'un rôle secondaire, se déclarent, contre tous leurs intérêts, en état de guerre avec les Américains, sans autre raison que de rendre service au roi d'Espagne : alors il ne s'agira plus du droit d'intervention, mais simplement d'un bon office, d'une assistance toute fraternelle. Mais la politique et l'humanité, la justice d'accord cette fois avec la politique, ne s'opposaient-elles pas à ce que les gouvernements d'Europe mettent dans la balance l'intérêt de tous avec le bon plaisir d'un seul ; le fléau d'une guerre lointaine avec un acte de bienfaisance purement personnelle. A-t-on calculé tous les résultats d'une telle expédition ? ils sont faciles, mais effrayants à prévoir. Il est certain que tous les gouvernements d'Europe ne voient pas du même œil les états de l'Amérique : L'Angleterre est à la veille d'en reconnaître l'indépendance. Pense-t-on qu'elle se contenterait du rôle passif qu'elle a joué durant la guerre d'Espagne, et que son opposition n'éclaterait pas autrement qu'en discours parlementaires ? Que serait-ce si l'Amérique devenait une source de discordes pour l'Europe ; si la bonne intelligence venait à cesser entre les puissances amies, si la sainte-alliance sortait un moment de l'état paisible où l'instinct de sa conservation la retient ? Aux guerres étrangères se joindraient peut-être des déchirements intérieurs : l'occasion serait belle pour tous les révolutionnaires ; mal comprimés, ils se relèveraient plus terribles.....

Mais non, l'Angleterre consentira à une mesure contraire à son commerce, à sa prépondérance maritime ; elle prêterait secours, si vous voulez, aux autres puissances ; une main de fer jettera quelques soldats sur la Grèce pour effacer en Europe jusqu'aux traces du monstre révolutionnaire, et grâce à de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent, voilà l'expédition partie sous les meilleurs auspices. Le Mexique et Colombie sont

les deux points sur lesquels tombera le premier effort de la guerre ; Buénos-Ayres, le Chili, le Pérou devront leur sécurité à leur éloignement. On ne s'abuse pas sans doute au point de croire qu'on arrivera à Santa-Fé et à Mexico, comme à Naples et à Madrid : ici les obstacles sont dans la nature et dans les hommes. Les côtes de Colombie sont très-malsaines ; la chaleur du climat est meurtrière, l'intérieur des terres est désert jusqu'à une grande distance des côtes, il est entrecoupé de rivières et de montagnes. Colombie aurait plus de tems que Naples pour se préparer ; elle a des chefs expérimentés, des soldats aguerris par les combats et les souffrances ; pour le Mexique, il n'est ouvert que par un seul point, celui de la Vera-Cruz. Cette ville est au pouvoir des Américains, c'est le lieu le plus mal-sain de la république. La valeur française, la constance des Russes triomphera-t-elle de tant d'obstacles réunis ? Il reste, il est vrai, un autre grand moyen récemment employé avec succès ; mais l'Amérique aura-t-elle ses Abisbal et ses Morillo ? Quel chef imprudent osera les imiter après le digne salaire donné à leurs odieux services ? La défection de quelques traîtres entraînera-t-elle le décomragement d'hommes encore meurtris de leurs fers, pleins du souvenir d'une horrible oppression, et de l'effroi de la voir renaître.

Les États-Unis enfin, et c'est le grand obstacle, les a-t-on comptés pour rien ? Pense-t-on que cette république puissante assistera, paisible spectatrice, au renversement d'autres républiques que, depuis deux ans elle a reconnues comme légitimement établies ? Elle aussi a secoué le joug de la métropole, leur existence a commencé de la même manière, leurs titres, leurs intérêts sont les mêmes ; les deux Amériques sont nécessairement unies ; déclarer la guerre à l'une, c'est en menacer l'autre : on n'attaquera pas les États-Unis, dites-vous : mais cela ne suffit pas ; car eux-mêmes seront en armes pour vous recevoir. Nous ne raisonnons pas ici sur des conjectures. Qu'on lise le discours prononcé l'année dernière par le président de la république : il y parle avec la franchise et la fermeté convenables à tout gouvernement libre, qui sent de son côté le droit et la force : *Laisser l'Espagne se débattre avec ses colonies, mais ne permettre d'intervention sous aucun prétexte ;* voilà toute sa politique. Il n'y a rien là d'évasif, rien de machiavélique. Or, grâce à l'excellence de leur gouvernement, les États-Unis ont des ressources telles qu'ils ne craindraient pas de se mesurer seul-à-seul avec l'état le plus puissant de l'Europe : regardera-t-on comme une simple menace leur déclaration formelle de *contre-intervention* ? Espère-t-on les envelopper dans le cercle commun, et l'aveuglement irait-il jusque-là ? Nous lisons que le monarque des Perses, en fondant sur le sol libre de la Grèce, traînait après lui des chaînes destinées aux vaincus ; les chaînes servirent aux soldats perses, la liberté monta sur leurs vaisseaux fugitifs, et vint briller de gloire, offrir ses bienfaits aux peuples avides de l'Asie Mineure.

Ch. Rogier

ÉNIGME.

Sans crainte et sans effroi tout-à-coup j'obscurcis
La chose la plus claire et la moins inconnue :
Mais en l'obscurcissant, toujours je l'éclaircis,
Et l'augmente toujours, quand je la diminue.
Le mot de la dernière charade est *Poisson*.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 6 août.

Naissances : 5 garçons, 4 filles.

Décès : 1 garçon, 2 filles, 1 homme, 1 femme, savoir :

Jean-Joseph Haouset, âgé de 72 ans, tisserand, rue derrière les Poteaux, n. 669, veuf de Jeanne Lepape.
Anne-Joséph Renson, âgée de 75 ans, sans prof., rne porte St-Léonard, n. 657, veuve de Pierre Jupille, et épouse de Pierre Bourguignon.

AVIS.

On a l'honneur de porter à la connaissance du public que les immeubles de Monsieur Mathieu-Joseph ANGENOT, situés à Jusleville, commune de Theux, ont été, suivant acte venu devant le soussigné notaire, à Jusleville, le 2 août 1824, adjugés comme suit :

1er. Lot à M. Lambert Bosard, au prix de.	23,725	fls. des Pays-Bas
2e. Lot à M. Hubert Bouhon.	19,000	»
3e. Lot à M. J. J. Rigaux.	955	»
4e. Lot au même.	955	»
5e. Lot à M. François Massart.	492 50	»
6e. Lot à Mde. veuve Lambert Gohy.	583 50	»

Conformément aux conditions du cahier des charges, on peut surprendre, jusqu'au 22 août courant inclusivement, en offrant un vingtième en sus et en consignat au notaire 8 pour 100 du montant de chaque adjudication surenchéri pour fournir aux frais, sauf à liquider.

L. DAMSEAUX.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume.
Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 30, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignant le Bois.
On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché aux Bois, et chez tous les directeurs des postes.
Les annonces sont insérées à deux sous par ligne.